

Communiqué du Conseil des ministres français sur la réalisation de l'UEM (5 décembre 1990)

Légende: Le 5 décembre 1990, le Conseil des ministres français fait part de son soutien au projet d'Union économique et monétaire (UEM) et détaille les différentes étapes devant y mener.

Source: Communiqué du Conseil des ministres (Paris, le 5 décembre 1990). [EN LIGNE]. [Paris]: Ministère des Affaires étrangères de la République française, [07.09.2005]. Disponible sur <http://www.doc.diplomatie.gouv.fr/BASIS/epic/www/doc/DDW?M=92&K=1004961794&W=TEXTE+PH+IS+%27systeme+monetaire+europ%C3%A9en+%27+ORDER+BY+DATE/Descend>.

Copyright: (c) Ministère des Affaires étrangères de la République française

URL:

http://www.cvce.eu/obj/communique_du_conseil_des_ministres_francais_sur_la_realisation_de_l_uem_5_decembre_1990-fr-dd15bf53-0fb1-45b1-9d7c-43bb9398dd9f.html

Date de dernière mise à jour: 22/10/2012

Communiqué du Conseil des ministres français (Paris, le 5 décembre 1990)

[...]

Les progrès vers l'Union économique et monétaire

Le ministre d'Etat, ministre de l'Economie, des Finances et du Budget a présenté une communication sur les progrès de l'Union économique et monétaire.

La France a apporté son entier soutien au projet d'Union économique et monétaire. Elle s'y est bien préparée par la politique économique qu'elle a menée ; elle est donc en mesure de faire pleinement entendre sa voix dans la négociation à venir.

1) La deuxième étape de l'Union économique et monétaire :

Depuis le 1er juillet dernier, la première étape a été engagée avec la libération complète des mouvements de capitaux.

La deuxième étape débutera le 1er janvier 1994 à partir de critères simples, tels que l'achèvement du marché unique et la ratification du traité d'union, dont aucun n'impose à la France une modification profonde de sa politique économique ou de sa législation.

Dès aujourd'hui, la France est prête pour cette seconde étape.

Le contenu de celle-ci est guidé par un principe simple : la responsabilité ultime des décisions reste aux autorités nationales. Son objectif est d'assurer la convergence des performances économiques au sein de la Communauté. A cette fin, une politique économique et monétaire commune doit tendre à :

- la généralisation de l'accord de change du système monétaire européen, conduisant progressivement vers des parités fixes au terme de la deuxième étape,
- la coordination systématique des politiques monétaires au sein d'une nouvelle institution monétaire, le système européen de banques centrales, à créer dans le cadre de cette étape,
- la convergence des politiques économiques nationales, notamment pour réduire les déficits budgétaires.

Au cours de cette deuxième étape, toutes les voies de développement du rôle de l'Ecu devront être explorées.

2) La troisième étape, élément de l'Union politique de l'Europe.

Les caractéristiques essentielles de la troisième étape sont désormais connues : une monnaie unique, l'Ecu ; une politique monétaire unique, conduite à l'initiative d'une banque centrale européenne indépendante des Etats.

L'entrée dans cette troisième étape est pour la France une décision majeure qui présente nombre d'avantages, parmi lesquels le poids de la Communauté et celui de l'Ecu sur la scène mondiale. Son succès suppose que trois objectifs soient atteints.

a) Instituer un "gouvernement économique" pleinement démocratique.

L'ambition des deux conférences intergouvernementales à venir est de mettre en commun entre Etats démocratiques d'importants éléments de souveraineté. Il faut donc que progressent en parallèle l'union économique et monétaire et les autres éléments de l'union politique de l'Europe.

Un parallélisme doit en outre être assuré entre le "pôle monétaire" et le "pôle économique" de l'Union économique et monétaire ; l'indépendance de l'institution monétaire ne se conçoit que dans l'interdépendance avec un "gouvernement économique" fort. Ce gouvernement économique doit être pleinement démocratique,

et engager directement les Etats qui continueront à mettre en oeuvre l'essentiel de la politique économique.

C'est pourquoi le schéma institutionnel devra être centré sur le rôle du Conseil européen et du Conseil des ministres.

b) Réussir la convergence économique

La monnaie unique ne sera crédible que si les Etats membres présentent des performances économiques et sociales suffisamment proches, notamment en matière d'évolution des prix et de taux d'intérêt. Parmi les grands pays de la Communauté, la France doit devenir celui qui obtient les meilleurs résultats. C'est ainsi qu'elle renforcera son influence, au sein des institutions communes de l'Union économique et monétaire.

c) Préserver la cohésion de la Communauté

L'objectif de la France reste clairement l'Union économique et monétaire à Douze, cohérente avec l'Union politique et avec le marché intégré que nous sommes en train de construire. Aucun pays ne doit être exclu à l'avance de l'Union économique et monétaire, de même qu'aucun pays ne doit pouvoir bloquer a priori la construction de cette union. L'Union économique et monétaire à Douze devra aussi préserver la possibilité d'associer d'autres monnaies à l'Ecu, devenue monnaie unique, celles des pays de la zone franc et celles d'autres pays européens.

La France souhaite que le passage à la troisième étape de l'Union économique et monétaire intervienne aussi vite que possible.